

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 12/06/2026 - 16311 - 2024 B 05705 - 938 083 987 - 4F2G

Désignation de l'entreprise			SAS 4F2G			Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise			99 RUE D'HALLUIN			59960 NEUVILLE EN FERRAIN					
Numéro SIRET *			9 3 8 0 8 3 9 8 7 0 0 0 1 7			Durée de l'exercice en nombre de mois * [1 4] Durée de l'exercice précédent * [1 2]					
						Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 5]			Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]		
						Net 3			Net 4		
ACTIF			Brut 1			Amortissements - Provisions 2					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028		030						
	Immobilisations financières * (1)		040	4 998	042		4 998				
	Total I (5)		044	4 998	048		4 998				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052						
	Marchandises *		060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070						
		Autres * (3)	072		074						
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	339	086		339				
	Total II		096	339	098		339				
	Total général (I+II)		110	5 337	112		5 337				
PASSIF						Exercice N NET 1			Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		5 000						
	Ecart de réévaluation		124								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131								
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136		(1 761)						
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142		3 239						
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154								
	Emprunts et dettes assimilées		156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés		166		600						
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169								
	Comptes courants d'associés		173		1 498						
	Autres dettes		175								
	Produits constatés d'avance		174								
	Total III		176		2 098						
	Total général (I + II + III)		180		5 337						
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		4 998		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifiés conforme, la Présidente



Désignation de l'entreprise SAS 4F2G

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 5

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 3

Néant

*

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210
Production vendue { biens services *		215	214
		217	218
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222
Production immobilisée *			224
Subventions d'exploitation reçues			226
Autres produits			230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234
Variation de stock (marchandises) *			236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244
Rémunérations du personnel *			250
Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	252
Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255	254
Dotations aux dépréciations			256
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	262
		260	
Total des charges d'exploitation (II)			264

I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers				(III)
Produits exceptionnels				(IV)
Charges financières				(V)
Charges exceptionnelle	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	
Impôts sur les bénéfices *				(VII)

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312
---------------------	--	-----

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318
Provisions non déductibles *	322
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art 44 quinquies A)	181
Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345
Zone franche urbaine (44 octies A)	987
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989
Investissements et souscriptions outre-mer	344
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G	
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	127
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 49 duodecies)	991
Créance due au report en arrière du déficit	346
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :	360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

	370
--	-----

	372
--	-----

	1 761
--	-------

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Qualia

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

COUSU REGIS Expert Comptable

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 4F2G

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits reportables	984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Déficits de l'exercice	860	1 761
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	1 761

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAS 4F2G

99 RUE D'HALLUIN

59960 NEUVILLE EN FERRAIN

ANNEXE DU 29/11/2024 AU 31/12/2025

COUSU REGIS Expert Comptable

273 BOULEVARD DE L'EGALITE

contact@cabinet-cousu.fr

59200 TOURCOING

03 20 01 36 50

ANNEXE

Exercice du 29/11/2024 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 337.47 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 1 760.53- Euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, couvrant la période du 29/11/2024 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 29/11/2024 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			4 998
TOTAL			4 998
TOTAL GENERAL			4 998

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			4 998	4 998
TOTAL			4 998	4 998
TOTAL GENERAL			4 998	4 998

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	600	600		
Groupe et associés	1 498	1 498		
TOTAL	2 098	2 098		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	1.0000	5 000			5 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 29/11/2024 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Néant		

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 29/11/2024 au 31/12/2025

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 00
Total	6 00

Charges et produits constatés d'avance

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	5 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	5 000
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	5 000
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	1 761-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	3 239
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 761-
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	1 761-

ANNEXE

Exercice du 29/11/2024 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 761 -	
Résultat comptable (hors participation)	1 761 -	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

« 4F2G »

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : 99 rue d'Halluin
59960 NEUVILLE EN FERRAIN
R.C.S. Lille-Métropole : 938 083 987

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 11 MAI 2026

L'an Deux Mille Vingt Six,
Le onze mai,
A seize heures.

Les associés de la société 4F2G, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, divisé en 5 000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur LOTTERIE Fabien, propriétaire de 2 000 actions, ci	2 000 actions,
- Madame LOTTERIE Hadjila, propriétaire de 2 000 actions, ci	2 000 actions,
- Madame LOTTERIE Assina, propriétaire de 250 actions, ci	250 actions,
- Monsieur LOTTERIE Ilias, propriétaire de 250 actions, ci	250 actions,
- Madame LOTTERIE Naïla, propriétaire de 250 actions, ci	250 actions,
- Madame LOTTERIE Hania, propriétaire de 250 actions, ci	250 actions,

Total des parts sociales présentes ou représentées	5 000 actions.
--	----------------

Le total des parts sociales présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'Assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Madame LOTTERIE Hadjila, Présidente en exercice de la société.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2025,
- Le compte de résultat et le bilan arrêtés à la même date,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la société est une micro entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés approuve les propositions de la gérance et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, se soldent par une perte de 1 760,53 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Report à nouveau : - 1 760,53 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 17h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned at the bottom of the page.